



The RER (Regional Express Network)

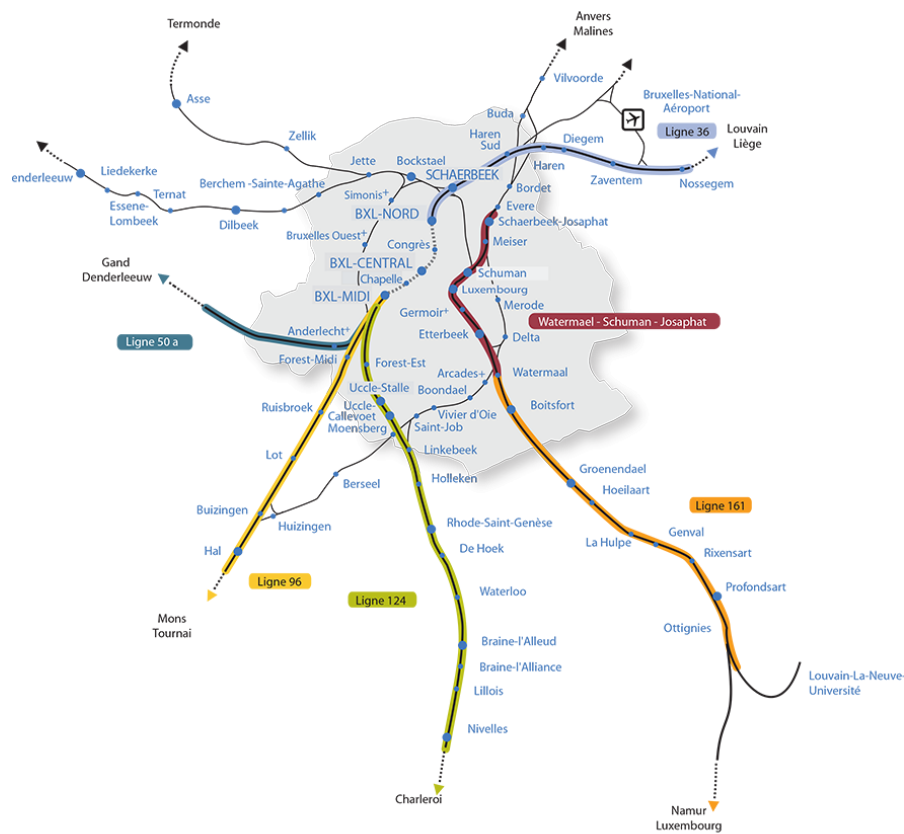


Description

Les programmes RER d'Infrabel visent à augmenter la capacité des lignes qui convergent vers Bruxelles afin d'augmenter la fréquence des trains dans un rayon de 30 km autour de Bruxelles et d'augmenter la qualité de service des trains IC/IR.

Ces programmes comprennent :

1. la création d'une nouvelle liaison ferroviaire Watermael-Schuman-Josaphat
2. la mise à 4 voies de la Ligne 161 entre Watermael et Ottignies et l'antenne ferroviaire de Louvain-La-Neuve
3. la mise à 4 voies de la Ligne 124 entre Uccle et Nivelles
4. la mise à 4 voies de la Ligne 50A entre Bruxelles et Liedekerke
5. l'aménagement des gares et des parkings des Lignes 36 (Bruxelles-Louvain), 50A (Bruxelles-Liedekerke), 161 (Schuman et gares entre Watermael et Ottignies) et 124 (Uccle-Nivelles).



+ : nouveaux points d'arrêt ou haltes prévus à l'heure actuelle

Cliquez pour agrandir

Mission de TUC RAIL

La mission dévolue à TUC RAIL dans la réalisation des programmes RER est une mission complète qui consiste à :

- assurer le Project Management des programmes (budget, planning, risques, ...)
- réaliser des études préliminaires et procéder à toutes les démarches administratives en vue d'obtenir tous les permis nécessaires à la réalisation des travaux
- réaliser les études d'exécution pour tous les travaux (génie civil, voies, caténaires, signalisation, ...)
- gérer tous les marchés de travaux (attribution des marchés, gestion des marchés, ...)
- obtenir les homologations nécessaires pour autoriser une mise en service commerciale.

Réponses de TUC RAIL face aux contraintes des programmes

Mener un programme de cette envergure implique inévitablement la recherche de solutions face à certains problèmes ou contraintes liées à la sécurité, la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire...

Dans le cas du programme RER, TUC RAIL a pu :

- 1) Minimiser les expropriations dans les quartiers à forte densité de population (voie en remblai et voie en déblai)
- 2) Minimiser les nuisances acoustiques en mettant en place des murs antibruit
- 3) Améliorer la mobilité locale, tous modes de déplacement en élargissant les voies croisant la ligne ferroviaire ou en créant de nouvelles pistes cyclables
- 4) Réaliser des parkings (voitures mais aussi vélos et deux-roues en général) autour des gares et arrêts pour assurer l'intermodalité
- 5) Améliorer fortement l'intermodalité avec les autres transports en commun : gares communes avec le métro, gares de bus agrandies / améliorées, connexions avec des arrêts de tram, ...

- 6) Respecter autant que possible le patrimoine architectural existant et contribuer à un nouveau patrimoine contemporain
- 7) Réaliser des constructions durables en utilisant des matériaux anti-graffiti
- 8) Réaliser des travaux en minimisant l'impact sur les terrains / quartiers avoisinants, l'environnement et l'exploitation ferroviaire
- 9) Accompagner les riverains au moyen de sessions d'information et de concertation en fonction des obligations légales (enquêtes publiques) mais aussi avant et durant les travaux

[Cliquez ici pour découvrir le Réseau Express Régional en images.](#)